

Compte rendu de la réunion du 15 juin 2018

Membres présents

José VIÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Jacky HERVOUET, Gilles BERNARD, Daniel FERTIN, David LAHAYE, Eric MASSÉ, Michel SZELAG, Florence VIÉ

Membres absents excusés

Nicolas BLAEVOET, Vincent HOUIAT, Jean-Baptiste PEYRAUD
Céline PARIGOT (représentante du comité directeur)

Avant que la réunion ne débute, Gilles BERNARD annonce que, par manque de temps, il est contraint de quitter la commission pour laisser la place à quelqu'un qui pourra s'investir. Il espère cependant garder le contact avec tous les membres de la commission avec lesquels il a tissé des liens d'amitié. José le remercie, au nom de tous les membres, pour son investissement et de les accueillir chez lui pour cette dernière réunion de saison.

Point sur le championnat

16ème journée de championnat du 22/04/18	
Carton jaune (amende de 3 €)	Thibault BORDERIEUX (Bussy-en-Othe 1)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Domats 1 (manque nom du club) Neuvy-Sautour et Villethierry (manque nom du dirigeant)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Les Bries (feuillelet bleu) ASOF AUBOIS (feuillelet blanc)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Esnon</u> score match Esnon / FMC Sens : 0-3 et 1 pt pour Esnon <u>Saint-Sérotin</u> score match Mailly-la-Ville / Saint-Sérotin : 3-0 et 1 pt pour Saint-Sérotin qui devra verser une indemnité kilométrique de 81,81 € à Mailly-la-Ville par le biais de la caution

Coupe de l'Yonne et championnat du 29/04/18	
Carton jaune (amende de 3 €)	Jordan FRUND (Augy) Valentin THILLOU (Noé 1)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Augy (feuillelet bleu)

Forfait non déclaré (amende de 16 €)	<u>Val-de-Mercy</u> score match OL Martinot / Val-de-Mercy : 3-0 et 0 pt pour Val-de-Mercy qui devra verser une indemnité kilométrique de 63,99 € à OL Martinot par le biais de la caution
--------------------------------------	---

Journée de rattrapage du 01/05/18

Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Esnon</u> score match Esnon / Avicenne : 0-3 et 1 pt pour Esnon <u>Gisy-les-Nobles</u> score match Laroche 2 / Gisy-les-Nobles : 3-0 et 1 pt pour Gisy-les-Nobles qui devra verser une indemnité kilométrique de 42,12 € à Laroche 2 par le biais de la caution
----------------------------------	---

17ème journée de championnat du 06/05/18

Carton jaune (amende de 3 €)	Laurent LEOTTA (Saint-Martin Loisirs 2)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Sens Bricoman (manque le nom du dirigeant)
Feuille de match mal rédigée (amende de 5 €)	Laroche 2 (feuille illisible)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Avicenne, les Bréandes et Sens Bricoman (feuillelet bleu)
Licence sans photo (amende de 5 €)	Jonathan BOUVIER (Domats 1)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Esnon</u> score match Laroche 1 / Esnon : 3-0 et 1 pt pour Esnon qui devra verser une indemnité kilométrique de 7,29 € à Laroche 1 par le biais de la caution <u>Saint-Sérotin</u> score match Saint-Sérotin / Véron : 0-3 et 1 pt pour Saint-Sérotin <u>Senan 2</u> score match Senan 2 / ACSRA : 0-3 et 1 pt pour Senan 2
Carton rouge direct (amende de 10 €)	Adrien BOURGOIN (Bussy-en-Othe 2), soit 1 pt de moins au championnat pour son équipe
Demande d'arbitre officiel (coût : 19 €)	Saint-Martin Loisirs 2
Forfait général (amende de 50 €)	Esnon et Saint-Sérotin

Journée de rattrapage du 08/05/18

Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Champs-sur-Yonne</u> score match Noé / Champs-sur-Yonne : 3-0 et 1 pt pour Champs-sur-Yonne qui devra verser une indemnité kilométrique de 48,60 € à Noé par le biais de la caution <u>Migennes</u> score match Sens Bricoman / Migennes : 3-0 et 1pt pour Migennes qui devra verser une indemnité kilométrique de 31,59 € à Sens Bricoman par le biais de la caution
----------------------------------	---

Journée de rattrapage du 10/05/18 (11ème journée de championnat)

Carton jaune (amende de 3 €)	Julien DROCHON et Julien BOURGEOIS (Les Bries) Gabriel CIRSTINA (Charmoy) Dimitri GALLIFET (Senan 2) Maxence MASCRET (Val-de-Mercy)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Augy (manque 8 numéros de maillot)

Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Villethierry (feuille blanc)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Laroche 1</u> score match Avicenne / Laroche 1 : 3-0 et 1 pt pour Laroche 1 qui devra verser une indemnité kilométrique de 16,20 € à Avicenne par le biais de la caution <u>Bussy-en-Othe 1</u> score match Bussy-en-Othe 1 / Saint-Julien-du-Sault : 0-3 et 1 pt pour Bussy-en-Othe 1
Forfait non déclaré (amende de 16 €)	<u>Sens Bricoman</u> score match Gisy-les-Nobles / Sens Bricoman : 3-0 et 0 pt pour Sens Bricoman qui devra verser une indemnité kilométrique de 9,72 € à Gisy-les-Nobles par le biais de la caution
Demande d'arbitre officiel (coût : 19 €)	Brichères 1 et Joigny
<u>Cas particulier</u> : 3 cartons jaunes pour l'équipe des Bries, soit 1 pt de moins au classement	

18ème journée de championnat du 13/05/18	
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Brichères 2 (manque nom du club) Bussy-en-Othe 1 (manque nom de l'arbitre central, il est indiqué joueur remplaçant)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Laroche 2 (feuille blanc)
Forfait non déclaré (amende de 16 €)	<u>Domats 1</u> score match Domats 1 / Les Bréandes : 0-3 et 0 pt pour Domats 1 qui devra verser une indemnité kilométrique de 47,79 € aux Bréandes par le biais de la caution <u>Laroche 1</u> score match Brichères 1 / Laroche 1 : 3-0 et 0 pt pour Laroche 1 qui devra verser une indemnité kilométrique de 16,20 € à Brichères 1 par le biais de la caution <u>Villethierry</u> score match Guerchy / Villethierry : 3-0 et 0 pt pour Villethierry qui devra verser une indemnité kilométrique de 51,03 € à Guerchy par le biais de la caution

Journée de rattrapage du 18/05/18 + 20/05/18 (9ème journée de championnat du 03/12/17) + 24/05/18	
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Irancy et Venoy (manque le nom du dirigeant)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Augy (feuille blanc) FMC Sens et Véron (feuille blanc)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>ACSRA</u> score match Joigny / ACSRA : 3-0 et 1 pt pour ACSRA qui devra verser une indemnité kilométrique de 22,68 € à Joigny par le biais de la caution + retrait de 3 points au championnat (conformément au règlement sportif, rubrique C/3 § 4)
Forfait non déclaré (amende de 16 €)	<u>Domats 1</u> score match Les Bréandes / Domats 1 : 3-0 et 0 pt pour Domats 1 + retrait de 3 points au championnat (conformément au règlement sportif C/3 - 4)
Demande d'arbitre officiel (coût : 19 €)	Joigny

Finales de Coupe + journée de rattrapage du 27/05/18

Carton jaune (amende de 3 €)	Mourad ETTAIEB (Avicenne)
------------------------------	---------------------------

Journée de rattrapage du 03/06/18 (13ème journée de championnat du 04/03/18)

Carton jaune (amende de 3 €)	Abdenbi BEN HAMED (ACSRA)
Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	Bussy-en-Othe 2 et Villethierry (manque nom du dirigeant) Saint-Martin Loisirs 2 (manque n° des maillots)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Domats 1 (feuillet bleu) Sens Bricoman (feuillet blanc)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>FMC Sens</u> score match FMC Sens / Brichères 1 : 0-3 et 1 pt pour FMC Sens + retrait de 3 points au championnat (conformément au règlement sportif, rubrique C/3 § 4)

Point sur les finales des Coupes

↳ Résultat de la finale Consolante Augy – Noé : 1 – 4

↳ Résultat de la finale Challenge Avicenne – Joigny : 2 – 1. Cependant, l'équipe de Joigny ayant quitté le terrain à la 76ème minute, la commission doit statuer sur la suite à donner.

Après lecture d'un courrier explicatif du responsable du club de Joigny, les membres de la commission prennent la décision suivante : match perdu pour Joigny 3 – 0 (conformément au règlement sportif rubrique I/6 - C4)

La commission tient à remercier le club des Piedalloues pour son accueil et son excellente organisation.

Voeux des clubs

ASOFA - Jean-Paul ANDRE, arbitre

Attribuer 1 point à une équipe qui fait forfait déclaré et retirer 1 point à une équipe qui fait forfait non déclaré

↳ ce vœu est recevable et sera soumis aux votes lors de la réunion annuelle

PIEDALLOUES – Dominique CHARTIER

Créer deux groupes géographiques pour la prochaine saison : un groupe nord à partir de Joigny et jusqu'au Sénonais et l'Aube et un groupe sud à partir de Migennes jusqu'à Avallon, voire deux groupes (A et B) dans chaque secteur s'il y a beaucoup d'équipes avec une montée et une descente dans chaque section et par groupe géographique.

Le champion de l'Yonne se ferait sur un match entre le vainqueur du secteur Nord et le vainqueur du secteur Sud sur un terrain neutre qui pourrait remplacer la journée UFOLEP

↳ suite à un sondage réalisé auprès des clubs, des propositions de refonte du championnat, faites lors de la réunion annuelle de 2014, n'avaient pas été acceptées. Il est donc prématuré de proposer à nouveau la création de groupes géographiques

Propositions de modification du règlement sportif par la commission

➤ Ajout au règlement non soumis au vote : en cas d'absence au tournoi en salle, les frais d'engagement ainsi que le montant de la caution seront prélevés sur les provisions sur frais

➤ Propositions de Michel SZELAG

1) Définir une date butoir non dérogoire pour les inscriptions en championnat

↳ une date butoir existe déjà, elle est fixée au 15 août

2) Augmenter le nombre de matchs obligatoires pour les arbitres (8 ou 10 au lieu de 5)

✚ **cette proposition n'est pas retenue car cela risque de poser problème pour les arbitres qui sont également joueurs**

3) Lorsqu'il n'y a pas d'arbitre officiel désigné pour une rencontre et, si un club se présente avec un arbitre officiel (en disponibilité), celui-ci aura la priorité pour arbitrer le match y compris à l'extérieur (s'il y a un arbitre officiel dans chacune des deux équipes, soit les deux équipes décident qu'un des deux arbitres officiera, soit par défaut un tirage au sort sera effectué)

✚ **cette proposition n'est pas retenue car ce cas de figure est déjà prévu au règlement**

4) Présence d'un délégué lors des rencontres

✚ **la commission propose que le dirigeant de l'équipe recevante tienne le rôle de délégué dont les missions seront précisées lors de la réunion annuelle**

Point clubs/arbitres

Clubs qui n'ont pas d'arbitre ou n'ont pas présenté de candidat lors de la saison 2017/2018 : Domats, Migennes, Val-de-Mercy, Villethierry.

Organisation de la réunion annuelle

Les membres de la commission qui le pourront devront être présents dès 18h30 à la salle des fêtes d'Egriselles-le-Bocage

Sont chargés de l'emargement et de la restitution des cautions : Eric MASSÉ et Jacky HERVOUET

José VIÉ présentera le rapport moral, Marie-Claude MOREAU le rapport d'activité, Jacky HERVOUET le rapport financier

Raymond THILLOU fera le point sur la formation des arbitres

Florence VIÉ énoncera les propositions de modification du règlement et les vœux des clubs

Présentation des candidatures et validation par les clubs : Marie-Claude MOREAU

Validation des candidatures

Cédric LEVEAUX (Beines), Christophe BONY (Bussy-en-Othe), Michel SZELAG (Stade Auxerrois) et Vincent HOUIAT (Mailly-la-Ville) se sont portés candidats.

Par ailleurs, Florence VIÉ a présenté sa démission de la commission pour la prochaine saison 2018/2019.

Six places sont donc vacantes. Deux personnes pourront proposer leur candidature lors de la réunion annuelle et intégreront la commission pour une année.

Questions diverses

➤ Le comité départemental UFOLEP organisera en septembre une réunion de rentrée des clubs, commune à toutes les activités. Chaque commission pourra consacrer 1h30 à sa propre activité.

➤ José demande aux membres de la commission de réfléchir dès à présent au lancement d'un groupe de football à 5.

➤ La commission se propose de convier à une réunion d'information les personnes qui souhaiteraient créer une équipe pour la saison à venir. La réunion se tiendra le jeudi 5 juillet à 19h30 au siège de l'UFOLEP.

Réunion annuelle : 22 juin 2018 à Egriselles

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU